

DELIBERATION SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER, MM BOS, BEYRIE, MOUTIER, TORRENTE.

Absents ayant donné pouvoir : Mr COMBE (Mme CHIAPPA) Mr SERVANTIE-LACROIX (Mme BENTEJAC)

Absents : Mme LIZOLA, MM DUPUY-CHAUVIN, FLAZINSKA

Mr MOUTIER Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Appel à projet TEPCV - Travaux d'isolation ancienne salle de musique

La commune de Gironde sur Dropt porte un projet de rénovation énergétique performante sur le bâtiment de l'ancienne salle de musique, avec pour objectif de réduire significativement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme local « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » soutenu par le SIPHEM, Syndicat mixte Inter-territorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers. En effet, le SIPHEM a été nommé lauréat TEPCV par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie en février 2015. Il bénéficie à ce titre d'un appui financier pour la mise en œuvre de son programme d'actions, par le biais du Fonds de financement de la transition énergétique et d'une Convention particulière signée en juillet 2015. Le Syndicat a ainsi réservé une partie de son enveloppe TEPCV pour soutenir financièrement des projets de rénovation énergétique performante de bâtiment public.

L'accompagnement du SIPHEM, et la réalisation de l'étude énergétique présentant plusieurs solutions de travaux et leurs niveaux de performance énergétique, a permis à la commune de retenir l'opération de travaux à mettre en œuvre, décrite ci-après, et répondant aux critères d'éligibilité :

- actions de maîtrise de l'énergie : isolation des murs et changement des menuiseries.

Le projet vise ainsi une rénovation énergétique performante, avec une réduction des consommations d'énergie de 59 % et 0.702 tonnes d'émissions de CO2 évitées. L'investissement prévisionnel du projet est de 36 160.65 euros, avec un financement TEPCV envisagé à 12 656 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser le projet de rénovation énergétique performante décrit précédemment
- Décide de solliciter une aide financière TEPCV pour financer partiellement son projet de rénovation énergétique
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention particulière d'appui financier avec le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie.

2 – *Subvention Lycée Jean Renou*

Le proviseur du lycée Jean Renou de La Réole, a sollicité l'aide des communes ayant des élèves scolarisés dans cet établissement, afin de financer un voyage scolaire en Italie en décembre 2016.

Cette année la Région, pour cause de restructuration ne participera aux frais du voyage.

Après délibération et à titre particulièrement exceptionnel, le conseil municipal par 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions accorde une aide de 200 € pour les 3 élèves domiciliés sur notre commune. Il est demandé au Proviseur de présenter le plan de financement complet du voyage.

3 - *Droits de préemption*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées en mairie et qu'il souhaitait les en informer pour avis.

Après avoir détaillé les 3 demandes, seul le dossier présenté par Mr Barbe Jacques, 19, rue de l'église a retenu l'attention du Conseil Municipal.

En effet, dans le cadre du réaménagement du bourg, de la future piste cyclable Fontet - Loubens et de la mise en valeur du lavoir et du l'église, il apparait nécessaire d'acquérir ce bien.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour autoriser Mr le Maire à exercer son droit de préemption sur cet ensemble immobilier.

4 - *Décisions modificatives :*

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6226 : honoraires		15000.00
D 6218 : autre personnel extérieur		16487.50
D 1641 : emprunts		17082.92
D 2116-248 : Travaux cimetière		500.00
D 2313-129 : Bâtiments communaux		50000.00
D 2313-277 Atelier communal		14000.00
D 6558 Autres dépenses obligatoires		5000.00
D 66111 : intérêts réglés à l'échéance		417.50
D 668 : autres charges financières		450.00
D 678 : Autres charges exceptionnelles	22012.92	
D 023 : virement section investissement		22012.92

R 1323-129 bâtiments communaux		9570.00
R 1641 -129 Bâtiments communaux		50000.00
R 70312 : redevances funéraires		1500.00
R 7368 : taxe locale pub extérieure		3200.00
R 7381 : taxe add. Droits de mutation		11484.00
R 74832 Attribution FDTP		11745.00
R 7788 Produits exceptionnels divers		9426.00
R 021 : virement de section de fonct.		22012.92

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions

Virements de crédits

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : fêtes et cérémonies	1500.00	
D 6558 : autres dépenses obligatoires		1500.00

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

5 - Encaissement des droits de place

Monsieur rappelle que dans le cadre de manifestations organisées par la commune sur le domaine public il est parfois demandé une participation financière aux exposants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les règlements effectués par les différents intervenants lors de manifestations sur le domaine public.

6 - Vente de jardinières

La commune avait fait l'acquisition de 20 barriques destinées être utilisées comme jardinières. Il s'avère que cette solution engendrait d'importants frais d'arrosage,

Dans une démarche environnementale et par souci économique, il est proposé de mettre en vente ces jardinières au prix unitaire de 25 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise à Monsieur le Maire à procéder à la vente.

7 - Aménagement d'une aire de covoiturage

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'aménager une aire de covoiturage sur le parking de la gare.

* **Sur le parking existant** : la démarche pour créer une aire de covoiturage est relativement simple puisqu'aucuns travaux ne sont à prévoir. La municipalité doit se rapprocher du Centre

Routier Départemental qui autorisera ou non la création de l'aire. Si ce dernier approuve le projet, une convention entre la commune et le Conseil Départemental de la Gironde sera signée. Le Département installera alors la signalétique adéquate à ses frais et référencera l'aire de covoiturage de Gironde sur le site internet Transgironde.

Aucune place de parking ne sera exclusivement réservée au covoiturage ; seule la signalétique indiquera que la pratique du covoiturage est possible sur ce site.

*** Sur l'extension du parking de la gare :** dans le cas de création d'un nouveau parking dédié au covoiturage, le Conseil Départemental peut apporter un soutien financier, sous forme de subvention, pour la réalisation des travaux.

Une convention devra également être signée avec le Département.

Le conseil municipal conscient de l'intérêt de ce projet, approuve à l'unanimité la création de l'aire de covoiturage et charge le maire de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

8 - Statuts Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque commune doit se prononcer sur la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes, au 1er janvier 2017.

Après avoir pris connaissance des modifications apportées, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition mais s'interroge sur la forme de ce document, en particulier pourquoi les points identifiés d'intérêt communautaire, ne sont pas repris de façon détaillée dans cette mise à jour.

9- Délégué S.I.A.E.P.A.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son retrait du conseil syndical du SIAEPA, il est donc nécessaire de nommer un nouveau titulaire.

Après délibération et vote à l'unanimité, la représentation de la commune de Gironde sur Dropt au Comité Syndical est la suivante :

Titulaires : Mmes PLUMAUGAT et TEYSSANDIER

Suppléants : MM BEYRIE et MOUTIER.

10 – Modification convention A.V.L.

En complément de la convention validée lors de la séance du 12 juillet 2016, dans laquelle il a été demandé la mise à disposition de personnel pour le périscolaire, les TAP, le temps du repas, il est porté l'ajout de la gestion administrative à l'AVL.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention adopte ce complément à la convention.

11 - Avis sur le devenir de la Poste

Mmes Plumaugat et Teyssandier font une synthèse des différentes réunions qu'elles ont eues avec la Direction de la Poste, qui leur a exposé les avantages et les inconvénients des 3 solutions envisagées :

- Agence postale communale
- Relais postal (commerçant)
- Maintien du bureau actuel

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien du bureau de poste sachant qu'en 2017 une nouvelle convention va être établie et pour laquelle nous ne connaissons pas le contenu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30 et ont signé les membres présents.